



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal du 15 septembre 2022 tenue à 18 h et à laquelle assistent les membres du conseil : MME MAUDE WHITTOM, M. SIMON SESTO CIFOLA, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ ET MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse CHRISTINE BEAUDETTE.

2022-09-492

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le directeur général et la greffière sont présents.

Madame la conseillère Camille Joli-Coeur et monsieur le conseiller Jonathan Thibault sont absents.

2022-09-493

SUSPENSION DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE suspendre la séance.

Adoptée

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 18 h 24.

2022-09-494

ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée

2022-09-495

**APPROPRIATION AU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ - TRAVAUX D'AJOUT
D'UNE VOIE DE VIRAGE À DROITE SUR LA RUE DES FRANCS-
BOURGEOIS À L'INTERSECTION DU BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE
- RÈGLEMENT RV-1707**

ATTENDU le Règlement RV-1707 décrétant des travaux de fondation, bordures et de pavage sur une partie de la rue des Francs-Bourgeois à l'intersection du

boulevard de la Grande-Allée et leur financement par emprunt, en vigueur en date du 27 avril 2022;

ATTENDU l'emprunt de 150 000 \$ autorisé pour le financement du projet par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 6 avril 2022;

ATTENDU le dépassement du coût des travaux initialement prévu au devis estimatif des travaux;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'augmenter de 203 000 \$ le montant pour la réalisation des travaux prévus au Règlement RV-1707 décrétant des travaux de fondation, bordures et de pavage sur une partie de la rue des Francs-Bourgeois à l'intersection du boulevard de la Grande-Allée, passant d'un total de 150 000 \$ à 353 000 \$.

D'approprier un montant de 203 000 \$ au surplus libre accumulé pour couvrir cet excédent.

DE transmettre une copie certifiée de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée

2022-09-496
RÈGLEMENT RV-1717 - ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 6 septembre 2022;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'adopter le Règlement RV-1717 relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet.

Adoptée

2022-09-497
SOUMISSIONS - TRAVAUX D'AJOUT D'UNE VOIE DE VIRAGE À DROITE SUR LA RUE DES FRANCS-BOURGEOIS À L'INTERSECTION DU BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE - CONTRAT 2022-1961 - RÈGLEMENT RV-1707

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour des travaux d'ajout d'une voie de virage à droite sur la rue des Francs-Bourgeois à l'intersection du boulevard de la Grande-Allée, la Ville a reçu l'offre suivante :

NOMS ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
9267-7368 Québec inc. f.a.s.r.s. A. Desormeaux Excavation 1070, boulevard Maisonneuve Saint-Jérôme (Québec) J5L 2S3	301 529,58 \$

ATTENDU la recommandation de la firme MLC Associés inc. du 30 août 2022 et celle du Service du génie du 13 septembre 2022;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 18 août 2022.

D'accepter l'offre de 9267-7368 Québec inc. f.a.s.r.s. A. Desormeaux Excavation au montant de 301 529,58 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la seule soumission conforme reçue pour des travaux d'ajout d'une voie de virage à droite sur la rue des Francs-Bourgeois à l'intersection du boulevard de la Grande-Allée, conditionnellement à l'appropriation au surplus libre accumulé d'un montant couvrant le dépassement du coût des travaux prévu au Règlement RV-1707 – Contrat 2022-1961.

Adoptée

2022-09-498
SOUSSIONS - RÉFECTION DE CHAUSSÉE SUR DIVERSES RUES -
CONTRAT 2022-1967 - RÈGLEMENT RV-1713

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour des travaux de réfection de chaussée sur diverses rues, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOMS ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
9200-2088 Québec inc. f.a.s.r.s. Duroking Construction 100-12 075 rue Arthur-Sicard Mirabel (Québec) J7J 0E9	2 792 946,60 \$
Charex inc. 17 755, rue Lapointe Mirabel (Québec) J7J 0W7	2 965 000,00 \$
Les Constructions CJRB inc. 3 000, rue Anderson Terrebonne (Québec) J6Y 1W1	3 169 023,73 \$

Construction Viatek inc. 4 915, Louis-B.-Mayer Laval (Québec) H7P 0E5	3 237 059,32 \$
Roxboro Excavation inc. 1 620, croissant Newman Dorval (Québec) H9P 2R8	3 240 000,00 \$
Eurovia Québec Construction inc. 4 085, rang St-Elzéar Laval (Québec) H7E 4P2	3 292 069,98 \$

ATTENDU la recommandation de la firme Parallèle 54 du 13 septembre 2022 et celle du Service du génie du 14 septembre 2022;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 9 septembre 2022.

D'accepter l'offre de 9200-2088 Québec inc. f.a.s.r.s. Duroking Construction au montant de 2 792 946,60 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour des travaux de réfection de chaussée sur diverses rues – Contrat 2022-1967 - Règlement RV-1713.

Adoptée

2022-09-499

TRANSACTION - GESTION CONSULTATION GEORGE CHARLEBOIS INC. ET ALS

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver le projet de convention de transaction, tel que soumis, entre la Ville et Gestion consultation George Charlebois inc., 9286-8108 Québec inc., Jean-Paul Marquis et Marilynne Marquis dans le dossier portant le numéro 700-17-017991-216 des dossiers de la Cour supérieure du district de Terrebonne et ayant trait à un usage dérogatoire en zone agricole.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2022-09-500

OFFRE DE SERVICES - SPECTACLE DE LA FÊTE NATIONALE DU 23 JUIN 2023

ATTENDU l'offre de services pour la tenue du spectacle du 23 juin 2023 à l'occasion de la Fête nationale;

ATTENDU la recommandation du Service des loisirs du 14 septembre 2022;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET

APPUYÉ PAR MME LA MAIRESSE ET TOUS LES CONSEILLERS

D'accepter l'offre de 9357-5561 Québec inc. au montant de 28 743,75 \$, toutes taxes incluses, pour la tenue du spectacle à l'occasion de la Fête nationale du 23 juin 2023 .

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux sujets discutés au cours de la séance.

2022-09-501

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON

APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE lever la séance à 18 h 30.

Adoptée